

BulletinFrancoPaix

Vol. 5, n° 3

MARS 2020

UQÀM



CHAIRE RAOUL-DANDURAND
EN ÉTUDES STRATÉGIQUES ET DIPLOMATIQUES
Centre FrancoPaix



PAGE 2

Guinée : l'impossible transition démocratique

Par Amadou Sadjó Barry

PAGE 7

Décryptage : La fin de la présidence Ouattara et le clair-obscur de la politique en Côte d'Ivoire

PAGE 10

Nouvelles et annonces

Guinée : l'impossible transition démocratique

Par Amadou Sadjó Barry



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La consécration du multipartisme, censé démocratiser l'espace politique, n'a pas affranchi les modalités de la gouvernance de l'autoritarisme et des représentations néo-patrimoniales du pouvoir. À quoi tient l'échec de ces transitions démocratiques ?

Les réformes constitutionnelles de 1990 ont conduit le nouveau régime politique à emprunter la voie de l'hybridation où s'articulent le recours aux mécanismes démocratiques et pratiques autoritaires, produisant une continuité dans la domination des élites.

Le corps militaire guinéen a influencé toutes les transitions politiques en Guinée d'une manière qui lui a permis de renforcer son contrôle arbitraire de l'espace politique.

Si les élites politiques guinéennes ont contribué à la survie des pratiques autoritaires, cela tient aussi à la fonction de l'opposition et à la manière dont s'exerce le pouvoir au sein des partis politiques eux-mêmes.

Les pratiques infra-institutionnelles du pouvoir permettent de comprendre l'extraordinaire permutabilité des acteurs politiques et la facilité avec laquelle s'organise ce que J.-F. Bayart a appelé « l'assimilation réciproque des élites » au sein du système politique.

Du général Lansana Conté à Alpha Condé, nous ne pouvons comprendre la volonté de ce dernier de modifier la constitution de 2010 pour un éventuel troisième mandat qu'à la lumière de cette logique patrimoniale de l'activité politique, qui a toujours orienté les pratiques du pouvoir en Guinée.

Depuis le début de cette dernière crise politique en Guinée, on fait état d'une centaine de morts. Le 22 mars 2020, lors du double scrutin législatif et référendaire, on en aurait enregistré au moins une dizaine.

Amadou Sadjó Barry

Professeur de philosophie
Collège d'enseignement
général et professionnel
Saint-Hyacinthe
Québec

asbarry@cegepsth.qc.ca



Photo de couverture : manifestation contre le projet du président Alpha Condé de réforme de la constitution, le 6 janvier 2020 à Conakry.

Le projet du président Alpha Condé de réviser la Constitution paralyse depuis des mois la société guinéenne. Au-delà des questions liées aux motifs et aux finalités de cette révision constitutionnelle, il est nécessaire d'analyser et comprendre la nature de la gouvernance politique en Guinée. Cette volonté de doter le pays d'une nouvelle constitution révèle une constante du système politique, à savoir l'incapacité des institutions à garantir une organisation démocratique du pouvoir. La crise actuelle exige donc de comprendre pourquoi, trente ans après les réformes constitutionnelles de 1990 qui visaient à démocratiser la société, le pouvoir politique continue d'échapper aux différents mécanismes de contrôle et de surveillance.

En effet, la pratique des amendements constitutionnels, généralisée depuis 1990, permet de constater que l'ouverture au pluralisme politique n'a pas rendu effectif le principe d'alternance au pouvoir. La consécration du multipartisme, censé démocratiser l'espace politique, n'a pas affranchi les modalités de la gouvernance de l'autoritarisme et des représentations néo-patrimoniales du pouvoir. Du régime militaire de Lansana Conté au gouvernement civil d'Alpha Condé, l'analyse des pratiques politiques révèle que les exigences de la démocratisation ont pu être formulées en même temps que se réactivaient les pratiques infra-institutionnelles du pouvoir¹.

À quoi tient l'échec de ces transitions démocratiques ? Comment surtout expliquer que la volonté de rompre avec le régime totalitaire² de Sékou Touré ne s'est jamais traduite par un changement dans la représentation personnalisée des pratiques du pouvoir ? Faut-il y voir un échec des partis politiques naissants ou la persistance des pratiques du pouvoir anti-démocratiques ?

Changer pour que rien ne change

L'esprit qui animait la réorganisation multipartite de la vie politique guinéenne après la mort de Sékou Touré était d'opérer une transition vers une société démocratique³. Pourtant, les dispositifs destinés à accomplir cette transition portaient en germe un ensemble de problèmes. Certes, au niveau formel, la consécration du multipartisme par la Loi fondamentale de 1990 a eu pour effet d'officialiser des partis politiques opposés au régime militaire de Conté, donc de rendre possible l'existence publique de mécanismes de contestation du pouvoir. De même, l'ouverture au multipartisme a permis un élargissement des opinions politiques qui autorise aux individus de s'identifier aux courants politiques conformes à leurs aspirations. Ainsi s'amorçait une nouvelle dynamique de la socialisation politique qui n'avait rien avoir avec l'embrigadement idéologique et la contrainte du Parti-État qu'imposait, en fait et en droit, le régime de Sékou Touré. Certains ont exprimé des réserves à l'endroit du multipartisme guinéen⁴, mais on ne peut manquer de voir que la société guinéenne de 1990 a rompu effectivement avec la logique unitaire de l'organisation politique. La Guinée est devenue une société plurielle.

De cette nouvelle réalité politique cependant, il n'en découle pas nécessairement un changement dans les modalités de la gouvernance ou une démocratisation des institutions politiques. Dans les faits, l'adhésion aux règles formelles de la démocratie (multipartisme, séparation des pouvoirs, élections régulières) n'a pas empêché la survie des

pratiques autoritaires. Ainsi, les réformes constitutionnelles de 1990 ont conduit le nouveau régime politique à emprunter la voie de l'hybridation où s'articule le recours aux mécanismes démocratiques et pratiques autoritaires, produisant une continuité dans la domination des élites. Comme si les dispositifs démocratiques devaient être mis au service du contrôle autoritaire du pouvoir, produisant ainsi ce que des auteurs ont appelé un autoritarisme compétitif⁵. C'est précisément cette réappropriation autoritaire des outils de la démocratie que l'avènement du multipartisme en Guinée n'a jamais pu contrer⁶.

Deux facteurs ont entravé le processus de sortie de l'autoritarisme en Guinée : l'influence majeure du corps militaire sur la sphère politique (le prétorianisme) et une conception néo-patrimoniale de l'activité politique qui a eu pour effet de diffuser les pratiques arbitraires au sein même des mouvances de l'opposition, donc hors de l'exécutif.

Transition prétorienne : l'armée comme source de légitimité

Le concept prétorien⁷ renvoie à la possibilité pour l'armée de se constituer comme une force politique indépendante qui influence et contrôle l'exercice du pouvoir. Il réfère à des situations où l'armée, en recourant à la force ou en menaçant de le faire, investit directement l'activité politique. Or justement, le corps militaire guinéen a influencé toutes les transitions politiques

”

« Dans les faits, l'adhésion aux règles formelles de la démocratie (multipartisme, séparation des pouvoirs, élections régulières) n'a pas empêché la survie des pratiques autoritaires. »

en Guinée d'une manière qui lui a permis de renforcer son contrôle arbitraire de l'espace politique. Ainsi, les dispositifs mis en place par l'armée pour assurer les transitions politiques, en 1990 et en 2010, furent de nature à favoriser l'émergence d'un État dont l'autorité s'identifiera à l'autorité des militaires. Ce qui ne sera pas sans conséquence sur la légitimité à la fois du processus transitionnel et sur les futurs gouvernements qui en découleront.

En 1990, c'est au Conseil transitoire du redressement national (CTRN), instauré par le nouveau régime militaire, qu'il incombera d'élaborer les arcanes de la nouvelle constitution. En l'investissant ainsi d'un pouvoir législatif, on venait légitimer une institution dont les membres, composés en grande partie de militaires, n'avaient en rien renoncé aux pratiques d'extorsion et d'arbitraire qui ont caractérisé l'exercice du pouvoir depuis l'indépendance. On ne s'étonnera donc pas de constater que l'organisation de la transition politique a fait s'allier dans une même dynamique l'ouverture aux partis politiques et le verrouillage du pouvoir par le régime militaire.

Le même déficit de légitimité affectera la transition de 2010 qui culminera dans les Accords de Ouagadougou et l'adoption d'une nouvelle constitution. Ce sont les responsables de la junte militaire (Moussa Dadis Camara et Sékouba Konaté) qui ont signé un accord de sortie de crise sous l'égide de l'ex-président burkinabè Blaise Compaoré. Si la nature du conflit pouvait justifier une telle démarche, il n'en demeure pas moins que les solutions proposées

(entre autres l'adoption d'une nouvelle constitution et la nomination d'un premier ministre civil) évacuaient les problèmes liés à la politisation de l'armée et à l'incapacité des institutions à organiser de façon autonome l'exercice du pouvoir politique.

De même, bien que la Loi fondamentale de 1990 fût adoptée par référendum, le contrôle exercé par l'institution militaire sur l'ensemble du processus est tel qu'il faut se demander si l'ouverture démocratique que l'on envisageait ne reposait pas sur la négation de la souveraineté populaire. Surtout qu'à aucun moment cette nouvelle constitution n'aura fait l'objet d'une délibération publique au sein de la population, comme ce fut d'ailleurs le cas aussi pour la constitution de 2010. C'est comme si en réalité les dispositifs transitionnels étaient destinés à réorganiser, sous de nouvelles bases juridiques, la société guinéenne, tout en conservant, dans les faits, des pratiques autoritaires sous l'égide de l'armée : l'institutionnalisation du multipartisme a pu soigneusement cohabiter avec le monopole exercé par le parti au pouvoir sur l'ensemble des appareils de l'État.

La conception du pouvoir et la pratique de l'opposition

Si les élites politiques guinéennes ont contribué à la survie des pratiques

autoritaires, cela tient aussi à la fonction de l'opposition et à la manière dont s'exerce le pouvoir au sein des partis politiques eux-mêmes. L'observation du comportement des opposants, de 1984 à nos jours, permet en effet de saisir que l'opposition concentre l'essentiel de ses efforts dans la lutte acharnée pour la conquête et le contrôle du pouvoir politique. Ainsi, l'opposant se définit par la seule aspiration d'être à son tour chef de l'exécutif. Cette logique de l'opposition a non seulement mis en marge de l'action politique un des rôles majeurs qui consiste à surveiller et rendre imputable le gouvernement, mais surtout elle a généré une attitude d'indifférence à l'égard des problématiques qui relèvent de l'intérêt général : l'éducation, la santé, le logement, la famille ou la sécurité. Ainsi, le multipartisme, loin d'avoir favorisé une pratique du politique sensible au bien commun, a ouvert la voie à une modalité de la compétition politique antinomique à l'émancipation d'institutions démocratiques, celle qui fait du contrôle des appareils de l'État le seul enjeu de la lutte politique⁸. C'est d'ailleurs cette compétition pour la domination du champ politique qui a fini par ériger la violence comme mode privilégié de l'action politique⁹ : toutes les élections présidentielles, de 1993 à 2015, ont été précédées et accompagnées de violences.

Cette exclusivité accordée au pouvoir et « la criminalisation de l'action politique »¹⁰ qui en découle ne sont pas sans effet sur la gouvernance interne des partis politiques guinéens et sur la nature des interactions entre les acteurs politiques. On voit d'ailleurs comment l'enjeu lié au pouvoir



Le président Alpha Condé au Forum économique de Davos en 2016.





« La compétition politique en Guinée, qui oppose des personnes et non des programmes politiques, fluidifie l'espace politique d'une manière à permettre un va-et-vient, une circulation, un flux d'échanges, entre l'opposition et les réseaux du gouvernement. »

met en œuvre, au sein des formations politiques, des logiques de blocage interne qui rendent pratiquement impossible la redistribution du pouvoir, donc l'alternance. C'est par exemple le cas de l'identification de la personne du chef au parti politique, de sorte que la mort du chef ou son retrait de la vie politique entraîne automatiquement la disparition du parti, comme l'illustrent les cas de Lansana Conté et le Parti de l'unité et du progrès (PUP), ainsi que Cellou Dalein Diallo et l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG). La personnalisation du pouvoir ou plus précisément sa désinstitutionnalisation est une logique qui oriente les pratiques politiques en Guinée. L'avènement du multipartisme, en rendant possible la constitution d'une opposition officielle, dotée d'une structure en apparence démocratique, n'a pas empêché la plupart des partis politiques d'être dominé par le phénomène associé au « grand homme par lequel le parti devient son chef¹¹ ». Ainsi pourrait-on se demander, à juste titre, s'il n'y a pas une corrélation entre la représentation du pouvoir au sein des élites politiques et l'échec de la démocratisation par la voie du multipartisme¹².

En effet, ce sont aussi ces pratiques infra-institutionnelles du pouvoir qui permettent de comprendre l'extraordinaire perméabilité des acteurs politiques¹³ et la facilité avec laquelle s'organise ce que J.-F. Bayart a appelé « l'assimilation réciproque des élites » au sein du système politique. La compétition politique en Guinée, qui oppose des personnes et non des programmes politiques, fluidifie l'espace politique d'une manière à permettre un va-et-vient, une circulation, un flux d'échanges, entre l'opposition et les réseaux du gouvernement. Parce que

l'exercice du pouvoir est la finalité ultime de l'action politique, l'opposant peut, lorsqu'il n'arrive pas dans le cadre des mouvances de l'opposition à parvenir à cette finalité, ne ménager aucun effort pour se rapprocher du gouvernement en exercice afin de ne pas être exclu des privilèges auxquels donne droit l'appartenance au cercle du pouvoir. Les cas les plus illustratifs incluent Sidya Touré, opposant et chef de l'Union des forces républicaines (UFR), qui accepte au lendemain des élections de 2015 le poste de haut représentant d'Alpha Condé, et le cas de l'opposant Bah Ousmane qui, après son échec au premier tour des élections de 2010, a signé une alliance avec le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) d'Alpha Condé. Il sera promu au rang de ministre d'État, conseiller spécial du président.

Les acteurs politiques membres du gouvernement, eux aussi, lorsqu'ils n'ont plus les faveurs du président ou qu'ils perdent leur poste à la suite d'un changement au niveau de l'exécutif, se recyclent en s'opposant, non pas au régime politique, mais au nouveau dispositif gouvernemental qui les met à l'écart des réseaux du pouvoir : c'est le cas de Cellou Dalein Diallo, chef de l'UFDG, qui ne s'était pas opposé au projet de révision constitutionnelle porté par le président Conté ; ou encore d'Alhousseiny Makané Kaké, ancien ministre de la communication d'Alpha Condé désormais recyclé dans l'opposition. L'on constate ainsi que le multipartisme a permis le déploiement d'une compétition politique qui s'organise fondamentalement autour du prestige et des privilèges liés au pouvoir. Ceci explique par conséquent les pratiques récurrentes de révision constitutionnelle et le phénomène de la longévité au pouvoir qui en découle, du général Lansana

Conté à Alpha Condé. Nous ne pouvons comprendre la volonté de ce dernier de modifier la Constitution de 2010 pour un éventuel troisième mandat qu'à la lumière de cette logique patrimoniale de l'activité politique qui a toujours orienté les pratiques du pouvoir en Guinée.

Conclusion

Trente ans après les réformes constitutionnelles censées préparer la voie à une démocratisation du système politique guinéen, les institutions politiques sont incapables d'organiser le pouvoir d'une manière qui le prémunisse contre les pratiques de confiscation et de privatisation dont il continue de faire l'objet. C'est ce dont témoignent les conflits actuels autour du double scrutin législatif et référendaire sur le projet de nouvelle constitution présenté par le président Conté. Depuis le mois d'octobre 2019 en effet, le pays est paralysé par des contestations qui visent à dénoncer à la fois la corruption du fichier électoral et la volonté du président de modifier la constitution. La crédibilité du fichier électoral ayant été mis en cause par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le président annonce, le 28 février 2020, un report des élections de deux semaines. C'est finalement le 22 mars 2020 qu'a eu lieu le double scrutin, mais sans la participation de l'opposition et sans l'envoi des observateurs par la CEDEAO, car on doute que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ait pris en considération les recommandations formulées à la suite de l'audit du fichier électoral mené par la CEDEAO. Depuis le

début de cette crise politique en Guinée, on fait état d'une centaine de morts. Le 22 mars, on en aurait enregistré au moins une dizaine.

Ce débat sur la crédibilité du fichier électoral montre en effet que même des organisations dites indépendantes comme la CENI sont incapables de faciliter de manière autonome et objective le déroulement d'élections libres parce que justement l'absence des contre-pouvoirs a concentré au niveau de la personne du président l'essentiel de tous les pouvoirs. C'est cette domination de l'exécutif qui se traduit également dans la toute récente déclaration de la Cour constitutionnelle, où celle-ci se déclare incompétente pour statuer sur les actes préparatoires au référendum.

Participant d'une stratégie générale de la domination du champ politique, cette désorganisation de l'exercice du pouvoir n'est pas sans conséquence sur la société guinéenne : outre le fait qu'elle mette en cause l'attachement supposé au principe de l'État de droit, elle rend impossible une organisation juste et équitable de la compétition politique et diffère constamment l'avènement d'un État capable de gérer objectivement les conflits qui naissent de la diversité sociale. On peut dès lors comprendre pourquoi, soixante ans après l'indépendance, la violence comme stratégie du pouvoir persiste. Mais comment alors trouver une alternative qui ouvrirait la voie à d'autres manières d'exercer le pouvoir ? À quelles conditions un autre imaginaire du pouvoir est-il possible ? Répondre à ces questions exige de prendre au sérieux les défis éthiques de la vie commune, la justice, l'égalité et la liberté. C'est toute la question du rapport à autrui et donc l'espace des interactions sociales qu'il faudra penser si l'on veut inventer d'autres manières de faire la politique qui seraient favorables à une pratique démocratique du pouvoir.

¹ Elhadj Mamadou Aliou Diallo, 2017, *Histoire politique et sociale de la Guinée, 1958-2015*, Paris : L'Harmattan, p. 28-33 ; Boubacar Yacine Diallo, 2011, *La Guinée, un demi-siècle de politique, 1945-2008*, Paris : L'Harmattan.

² Le régime de Sékou Touré présente tous les traits d'un régime totalitaire. Nous nous sommes inspirés ici des analyses d'Hannah Arendt sur le totalitarisme, voir : 1972, *Le système totalitaire*, tr. J.-L. Bourget, R. Daveu et P. Levy, Paris : Seuil, p. 168-204. Aussi, Maurice Jeanjean, 2004, *Sékou Touré, un totalitarisme africain*, Paris : L'Harmattan, p. 77-79.

³ Djibril Kassomba Camara, 2005, *Le redressement national en République de Guinée. Les effets pervers*, Paris : L'Harmattan, p. 132 ; Ibrahima Bah, 2013, *Les transitions politiques en Guinée. De son indépendance à 2010*, Paris, L'Harmattan, p. 23-27.

⁴ Djibril Kassomba Camara, op. cit., p. 133-142.

⁵ Malgré la séparation des pouvoirs, en droit, les présidents successifs jusqu'Alpha Condé ont régné sans partage. Pour l'analyse de ce type de régime hybride et de l'autoritarisme compétitif qu'il produit, voir : Steven Levitsky et Lucan A. Way, 2002, « Elections without democracy. The rise of competitive authoritarianism », *Journal of Democracy*, 13(2), pp. 66-80 ; Steven Levitsky et Lucan A. Way, 2010, *Competitive Authoritarianism. Hybrid Regimes After the Cold War*, New York: Cambridge University Press.

⁶ À ce sujet, voir Lise Rakner et Nicolas van de Walle, 2009, « Democratization by Elections ? Opposition Weakness in Africa », *Journal of Democracy*, 20(3), 2009, pp. 108-121.

⁷ Pour la définition de ce concept, nous nous inspirons des travaux de Ahmet Insel, voir : 2008, « 'Cet État n'est pas sans propriétaires !' Forces prétoriennes et autoritarisme en Turquie », dans Oliver Dabène et al., *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXI^{ème} siècle*, Paris, La Découverte, pp. 133-153.

⁸ Sur cette conception de la lutte politique qui vise en réalité à contrôler les réseaux d'accumulation de la richesse, voir : Jean-François Bayart, 2006[1989], *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, p. 281-296.

⁹ Jean-Marc Éla, 1998, *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du monde d'en-bas*, Paris, L'Harmattan, p. 10 ; Amadou Bano Barry, 2000, *Les violences collectives en Afrique. Le cas guinéen*, Paris, L'Harmattan, pp. 109-127.

¹⁰ Béatrice Hibou, Jean-François Bayart et Stephen Ellis, 1997, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Complexe, Bruxelles ; Jean François Bayart, 2006[1989], op. cit., p. 257-296.

¹¹ C'est le constat alarmant que dressait la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) dans son *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, III, Addis-Abeba, 2013, p.166-168. Sur les raisons qui expliquent la personnalisation des partis politiques en Afrique, voir : Issaka K. Souaré, 2017, *Les partis politiques de l'opposition en Afrique. La quête du pouvoir*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, p. 65-70.

¹² En ce qui concerne la représentation du pouvoir dans la culture politique en Afrique de manière générale, voir : Patrick Chabal, *Power in Africa. An essay in Political Interpretation*, Palgrave Mcmillan, 1994 ; Achille Mbembe, 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris : Karthala.

¹³ Patrick Chabal et Jean-Pascal Daloz, 1999, *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris : Economica, p. 45-61.

La fin de la présidence Ouattara et le clair-obscur de la politique en Côte d'Ivoire

Par Maxime Ricard et Hyacinthe Digbeugby Bley

Maxime Ricard

Coordonnateur
Centre FrancoPaix
Candidat au doctorat
Université du Québec à Montréal

ricard.maxime@uqam.ca

Hyacinthe Digbeugby Bley

Maître-assistant
Département d'histoire
Université Félix Houphouët-Boigny
d'Abidjan

bley.hyacinthe@yahoo.fr

Le 5 mars 2020, le président de la Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, a annoncé devant les parlementaires réunis en Congrès à Yamoussoukro qu'il ne se représentait pas pour un troisième mandat à la présidence. Cette décision a été, au pays comme à l'extérieur, saluée par beaucoup, le président français évoquant une « décision historique ». Cette annonce a ainsi produit un symbole réjouissant pour l'avenir de la Côte d'Ivoire. Mais derrière cette décision, qui symboliserait pour beaucoup une étape essentielle du processus de construction de la paix ainsi qu'un progrès des normes démocratiques, se cache un ensemble de questions socio-politiques irrésolues, liées en

grande partie à une pratique autoritaire du pouvoir depuis son accession à la présidence en 2011. Entre réussites indéniables et limites évidentes, cette situation illustre à six mois de l'échéance présidentielle le clair-obscur¹ de la politique en Côte d'Ivoire.

Légitimité à se représenter et rapports de force politiques

Le refus du président sortant Laurent Gbagbo d'accepter les résultats de la présidentielle de 2010 face à Alassane Ouattara, pourtant reconnu par les Nations unies et de nombreux observateurs électoraux, avait entraîné le pays dans la plus grave crise politique de son histoire : le conflit post-électoral de 2010-2011. Le président avait été ensuite réélu en 2015 lors d'un scrutin sans véritable enjeu et en l'absence de concurrents majeurs : l'opposition était très affaiblie dans le contexte du procès de Laurent Gbagbo à la Cour pénale internationale (CPI) et le président Ouattara avait prolongé son alliance électorale avec l'ancien président Henri Konan Bédié, via le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et pour la paix (RHDP). Parallèlement, les politiques de réconciliation et de pardon mises en place depuis dix ans furent très décevantes. Ce fut en somme une « paix des vainqueurs »² soutenue par des acteurs internationaux focalisés sur la « stabilité politique »³.

En 2016, l'adoption par référendum d'une nouvelle constitution a fait émerger une

question tout autant constitutionnelle que politique. Tandis que la précédente loi fondamentale de 2000 limitait le chef de l'exécutif à deux mandats, le président Ouattara défendait l'idée depuis plusieurs années que le vote d'une nouvelle constitution l'autorisait à se représenter, remettant les « compteurs à zéro ». Cette volonté de réaliser un troisième mandat était en contradiction avec des déclarations du président pendant la campagne présidentielle de 2015. Même un de ses soutiens et partie prenante à la rédaction de la nouvelle Constitution de 2016 avait soutenu que celle-ci ne l'autorisait pas à se représenter⁴. Tel un joueur de poker dissimulant ses intentions, le président depuis quelques années soufflait le chaud et le froid sur sa volonté à se représenter.

La question de la légitimité du président à briguer un troisième mandat est sensible dans toute l'Afrique de l'Ouest⁵. Elle faisait craindre des tensions électorales fortes pouvant causer des violences, comme cela fut déjà le cas à plusieurs reprises aux dernières échéances électorales. Bien que les tensions furent limitées lors de l'élection présidentielle de 2015, la plupart des candidats majeurs de l'opposition avaient appelé à boycotter l'élection quelques jours avant son déroulement, dénonçant l'absence de règles du jeu équitables. Les élections locales de 2018, comme celles de 2013, ont été marquées par de nombreux cas de fraude et de violences, causant plusieurs morts. Néanmoins, étant donné la nature des rapports de force dans le pays, caractérisés

par la domination des élites politiques du RHDP sur la plupart des institutions, il est indéniable que le président, tout en prenant le risque de tensions, aurait pu de facto choisir de se représenter, quoi que l'on pense de la légalité de ce choix. Sa décision a donc été saluée comme la preuve d'une volonté du président d'assurer le renforcement des normes démocratiques en Côte d'Ivoire. Est-ce que sa pratique du pouvoir depuis 2011 reflète une telle volonté de consolidation de la démocratie ?

Autoritarisme compétitif et recherche de l'hégémonie politique

La Côte d'Ivoire sous Alassane Ouattara a en réalité tous les traits d'un régime politique « d'autoritarisme compétitif » : les institutions démocratiques formelles existent et sont largement perçues comme le premier moyen de gagner le pouvoir, mais le parti au pouvoir abuse des ressources de l'État pour avoir un avantage significatif sur ses opposants⁶. L'ensemble des pratiques politiques utilisées par le pouvoir peuvent faire penser à une forme de filiation houpouëtiste⁷. Le président a, par exemple, repris le processus d'assimilation réciproque des potentielles contre-élites⁸ avec l'alliance électorale RHDP devenu parti politique unifié en 2018. Le parti, usant notamment de la carotte et du bâton financier, coopte régulièrement des « indépendants » avant ou après les élections⁹. Depuis la rupture de l'alliance avec le Parti démocratique de Côte d'Ivoire d'Henri Konan Bédié ainsi que de Guillaume Soro (2018-2019), l'exécutif réprime ou harcèle les hauts fonctionnaires, politiciens locaux ou membres du gouvernement qui ne prêtent pas allégeance au RHDP. La principale réforme des institutions politiques sous ses deux mandats, la nouvelle Constitution de 2016, démontre que le président est moins intéressé par les mécanismes démocratiques que par la recherche de moyens pour rendre son parti hégémonique¹⁰.

Parallèlement à cette volonté d'hégémonie politique, des outils « illibéraux¹¹ » ont été

utilisés par les élites nationales pour affirmer leur domination : détentions arbitraires, suspensions temporaires des journaux d'opposition, interdiction stratégique des manifestations et différentes pratiques de musellement des formations syndicales et de la société civile. Ainsi, sans être catastrophique et bien que meilleur que lors de la décennie noire des années 2000, le bilan en matière de droits démocratiques et de droits humains est loin d'être satisfaisant¹². Cette pratique du pouvoir explique donc qu'aujourd'hui la situation politique reste tendue, car il y a entre les élites politiques au pouvoir et l'opposition un débat fondamental sur les règles du jeu et les conditions d'un scrutin équitable. Même si des doutes ont émergé après les mutineries de 2017, les acteurs internationaux soutiennent jusqu'ici le régime : ils sont satisfaits des résultats de la gestion macro-économique et de l'indéniable stabilité politique depuis dix ans d'un pays hautement stratégique pour la sous-région.

Un des symboles de ces tensions est l'épisode spectaculaire du mandat d'arrêt contre Guillaume Soro ainsi que l'arrestation et l'emprisonnement de ses soutiens, dont plusieurs députés de l'Assemblée nationale. Forcé de démissionner de la présidence de cette institution en 2019 suite à son désaccord avec le président sur la stratégie pour 2020, Guillaume Soro voyait sa relation avec l'exécutif se dégrader depuis plusieurs années. Bien qu'en déplacement à l'étranger depuis plusieurs mois, il était, depuis le 31 octobre 2019, officiellement candidat à la présidence de la République. Mais ses anciens alliés du RHDP cherchaient à le neutraliser avant l'échéance électorale de 2020. Le jour de son retour prévu au pays, le 23 décembre 2019, la justice délivrait un mandat d'arrêt international contre lui, contraignant ainsi l'ancien premier ministre

et chef des Forces nouvelles à l'exil. Au même moment, une quinzaine de ses alliés en Côte d'Ivoire étaient arrêtés et mis en prison. Cet épisode souligne sans aucun doute l'instrumentalisation de la justice par le pouvoir exécutif, un outil classique de l'autoritarisme compétitif.

Par ailleurs, la réforme de la Commission électorale indépendante de 2019 continue d'être contestée. Entre le 5 et le 12 mars 2020, tout s'est accéléré. Contre la volonté de l'opposition dénonçant à la fois la méthode et le fond¹³, la Constitution a été révisée par les parlementaires. Le code électoral est en voie d'être modifié par ordonnance, tandis que les conditions de renouvellement des cartes d'identité nécessaires pour voter sont l'objet de manifestations dans plusieurs endroits du pays. Cette dernière question est un frein à une participation inclusive du corps électoral aux prochaines élections. Le 12 mars, le conseil politique du RHDP, sans vote, a choisi le premier ministre Amadou Gon Coulibaly comme candidat à la présidentielle, une décision rapide montrant la volonté du président de couper l'herbe sous les pieds de rivaux au sein du RHDP, mais aussi de mettre sous pression les potentiels candidats de l'opposition qui pourront se présenter.

Conclusion : le défi d'assurer des règles du jeu équitables pour des élections apaisées

Alassane Ouattara a construit jusqu'ici un système stable et cherche à pérenniser l'hégémonie du RHDP en Côte d'Ivoire, ce qui est en soi logique pour toute force politique au pouvoir. Mais jusqu'à sa sage décision de ne pas se représenter, il avait clairement démontré peu de volonté à

”

« La Côte d'Ivoire sous Alassane Ouattara a en réalité tous les traits d'un régime politique d'autoritarisme compétitif. »

sincèrement consolider la démocratie, tandis que les efforts pour la réconciliation avaient été limités. En pérennisant cette hégémonie, il vise notamment à assurer que les intérêts politico-économiques de sa famille et de ses alliés dans de nombreux secteurs en Côte d'Ivoire soient sauvegardés dans le futur. Pour réellement renforcer les normes démocratiques, il est nécessaire d'assurer des règles du jeu équitables en particulier concernant l'organisation des élections et la possibilité d'être candidat. Il n'est pas trop tard pour permettre une élection apaisée avec un véritable débat démocratique, une demande légitime de la part des différentes forces d'opposition. Les clés sont principalement dans les mains des élites au pouvoir depuis maintenant presque dix ans. L'aggravation ou non des tensions et la violence politique dépendront grandement de jusqu'où ces élites seront prêtes à aller dans l'abus des ressources de l'État pour biaiser les conditions du jeu démocratique. La société ivoirienne dans ses différentes composantes mérite et a le devoir de réclamer les conditions d'un scrutin équitable contribuant à assurer une paix durable.

¹ Miran-Guyon, M. 2017. « Côte d'Ivoire, le retour de l'éléphant : Introduction thématique. » *Afrique contemporaine*, 263-264 (3), p. 13.

² Piccolino, G. 2018. « Peacebuilding and statebuilding in post-2011 Côte d'Ivoire: a victor's peace? ». *African Affairs*, 117(468), pp. 485-508.

³ Ricard, M. à paraître. « Stability for whom and for what? Ivorian peacebuilding experience under Alassane Ouattara (2011-2019). » Dans B. Charbonneau & N. Bagayoko (dir.). *Routledge Handbook of African Peacebuilding*.

⁴ Africa 24. 25 novembre 2016 « [Le Talk - Côte d'Ivoire: Ibrahima Cissé Bagongo, Conseiller spécial du Président Ouattara.](#) »

⁵ Jourde, C., Ricard, M., et Kane, I. 2016. *Élections, légitimité et violence en Afrique de l'Ouest*. Montréal : Centre FrancoPaix, Université du Québec à Montréal. 49 pages.

⁶ Levitsky, S. & Way, L.A. 2010. *Competitive Authoritarianism: Hybrid Regimes After the Cold War*. New York: Cambridge University Press, p. 5.

⁷ Ricard, M. 2017a. « Gouverner le "post-conflit" en Côte d'Ivoire ». *Annuaire français de relations internationales*, Vol XVIII. Paris : Université Panthéon-Sorbonne, pp. 551-567.

⁸ Bayart, J-F. 2009. *The State in Africa: The Politics of the Belly*, second edition. Cambridge: Polity.

⁹ Konan, A. S., 25 octobre 2018. « [Côte d'Ivoire : confusion autour des ralliements d'élus indépendants au RHDP.](#) » *Jeune Afrique*.

¹⁰ Ricard, M. 2017. Op. cit. ; Zina, O. 2017. « "Le caillou a-t-il été retiré du soulier de la République ?" : Réconciliation nationale et réformes constitutionnelles en Côte d'Ivoire. » *Afrique contemporaine*, 263-264(3), pp. 25-39.

¹¹ Jones, W. Soares de Oliveira, R. & Verhoeven, H. 2013. « Africa's illiberal state-builders. » *Refugee Studies Centre Paper Series*, no 89. Oxford: University of Oxford.

¹² Amnesty International. 2018. [Côte d'Ivoire: a fragile human rights situation](#) ; Amnesty International. 6 août 2019. « [Côte d'Ivoire: Growing attacks on activists and opposition ahead of elections](#) » ; Moody, J. January 22, 2020. « [The Rise and Fall of Another African Donor Darling.](#) » *Foreign Policy*.

¹³ Gourlay, Y. 13 mars 2020. « [En Côte d'Ivoire, la campagne présidentielle s'accélère et se tend](#) ». *Le Monde Afrique*.

NOUVELLES ET ANNONCES

→ Le Centre FrancoPaix

a accueilli le major-général Dany Fortin pour une conférence privée intitulée « Retour de mission », le mercredi 11 mars 2020. Le major-général Dany Fortin a été le commandant désigné de la nouvelle mission en Irak de l'OTAN de 2018 à 2019. Cette mission vise à renforcer les capacités en matière de sécurité et à améliorer la gouvernance démocratique de l'armée irakienne. Environ 580 membres du personnel de l'OTAN participent à la mission, dont 250 membres des Forces armées canadiennes (FAC). En présence notamment d'élèves-officiers du Collège militaire royal de Saint-Jean, il a partagé sa passionnante expérience et les leçons apprises du terrain. La modération de la conférence a été réalisée par le directeur du Centre FrancoPaix Bruno Charbonneau.

→ Niagalé Bagayoko

a supervisé la publication du rapport « [Économie politique du secteur de la sécurité au Niger : répertoire et analyse des acteurs et institutions](#) » pour l'African Security Sector Network (ASSN). Elle a aussi donné une conférence à l'Institut des hautes études de défense nationale en France, intitulée « Peut-on imaginer des réponses nouvelles aux crises et conflits africains ? », dont l'intégralité est [disponible en ligne](#).

→ Marie-Eve Desrosiers

a publié « [As universities move classes online, let's not forget the digital divide](#) » pour la revue *Options Politiques*.



Patrouille de la MINUSMA au centre du Mali.

ÉQUIPE ÉDITORIALE

CO-RÉDACTEUR EN CHEF

Bruno Charbonneau

Directeur du Centre FrancoPaix

Professeur agrégé, Collège militaire royal de Saint-Jean

CO-RÉDACTEUR EN CHEF

Maxime Ricard

Coordonnateur du Centre FrancoPaix

Candidat au doctorat, Université du Québec à Montréal

COORDONNATRICE DU BULLETIN

Stéphanie Roullier

RÉVISION

Yvana Michelant-Pauthex

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

Marie-Ève Desrosiers

Professeure agrégée, Université d'Ottawa

Cédric Jourde

Professeur agrégé, Université d'Ottawa

Mulry Mondélice

Professeur adjoint, Collège militaire royal de Saint-Jean

Marina Sharpe

Professeure adjointe, Collège militaire royal de Saint-Jean

CRÉDITS PHOTO

Couverture : [Cellou Binani / AFP](#)

Page 2 : [Cellou Binani / AFP](#)

Page 4 : [Michael Buholzer / World Economic Forum / Flickr](#)

Page 7 : [Présidence de la République du Bénin / Flickr](#)

Page 11 : [MINUSMA / Gema Cortes / Flickr](#)

Le Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix a pour mission de valoriser la recherche scientifique, la formation universitaire et le développement des études dans le domaine de la résolution des conflits et des missions de paix dans la francophonie.

CHAIRE RAOUL-DANDURAND | UQAM

C.P. 8888, Succ. Centre-Ville Montréal (Québec) Canada H3C 3P8

Tel. (514) 987-6781 | chaire.strat@uqam.ca | dandurand.uqam.ca

Retrouvez-nous sur Twitter : [@CFrancopaix](https://twitter.com/CFrancopaix) et [@RDandurand](https://twitter.com/RDandurand)

PARTENAIRE

